



Le 9 octobre 2023,

ALGUES VERTES : À QUAND LA FIN DU DENI ?

En juillet 2009, Thierry MORFOISSE, chauffeur, est décédé brutalement à 48 ans à BINIC (Côtes-d'Armor), après avoir transporté des algues vertes. Sa famille demandait que l'exposition à l'hydrogène sulfuré produit par les algues vertes soit reconnue comme cause de son décès et que la faute inexcusable de l'employeur soit reconnue.

Ce 4 octobre, la cour d'appel du tribunal des affaires de sécurité sociale de RENNES a rejeté le recours de sa famille. Elle a ainsi confirmé la décision du tribunal de ST BRIEUC en octobre 2021. Pour la justice, le chauffeur est mort d'un infarctus du myocarde sans lien avec ces algues vertes ! La Cour se retranche derrière un état préexistant (une fragilité cardiaque) alors que cela n'avait jamais gêné Thierry MORFOISSE jusque-là.

Le **Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest** et l'**Union syndicale Solidaires** partagent la colère de la famille MORFOISSE, défendue par Me LAFFORGUE, et celle des associations **Halte aux marées vertes**, **Défense des victimes des marées vertes** et **Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre**, qui soutiennent la famille depuis le décès de Thierry.

Nous partageons aussi l'interrogation de ces associations. Jusqu'à présent, seules des morts d'animaux ont été attribuées aux algues vertes. Pour les humains, elles sont « juridiquement inoffensives ». On en est à se demander pourquoi, dans une décision rendue le 18 juillet 2023 par le tribunal administratif de Rennes, l'Etat s'est vu imposer un délai contraint pour renforcer la lutte contre les algues vertes en Bretagne.

Le combat contre les algues vertes rejoint celui que nous menons contre les pesticides. Dans les deux cas, c'est le modèle agricole intensif qui est en cause. Et ce sont notre santé et notre environnement qui sont en jeu.

Nos associations soutiendront la famille MORFOISSE si elle décide de déposer un recours contre cette décision. Nous serons solidaires des actions engagées contre les algues vertes.

Contacts :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest – 06 82 58 67 32

Union Syndicale Solidaires - 06 80 95 85 17